

SOCIÉTÉ

DES
AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ,
SÉANTE AUX CI-DEVANT JACOBINS,
SAINT-HONORÉ, A PARIS.

LETTRE
DE MARAT AUX JACOBINS.

FRÈRES ET AMIS,

MES collègues de la montagne dorment: que font les Jacobins ? attendent-ils que les six millions qui viennent d'être remis par les hommes d'état au conseil exécutif pour soudoyer des espions et pervertir l'esprit public, ayent produit leur effet, avant de demander

à grands cris l'acte d'accusation contre l'Ami du Peuple ? Apôtre et martyr de la liberté depuis près de quatre ans, je suis encore à trouver quelqu'un qui me tende la main, lorsque je suis renversé sur la brêche en combattant pour le salut du peuple. Mais non : mon espoir ne sera pas trompé. Je me flatte que mes frères les Jacobins, vont prendre des mesures efficaces : je leur demande de faire afficher l'incluse; ils en sentiront l'indispensable nécessité. Je leur en éviterois la peine, si je pouvois me montrer.

SALUT à mes Frères.

MARAT, Député à la Convention Nationale, et membre de la Société.

De mon Souterain, ce 19 Avril 1793.

MARAT, L'AMI DU PEUPLE,

à ses Commetians.

MES CHERS CONCITOYENS,

Le 17 de ce mois, j'adressai à la Convention Nationale la lettre qui suit : les hommes d'état en empêchèrent la lecture, sous prétexte qu'elle n'étoit pas signée.

Le 18, j'en adressai à la Convention copie signée : les hommes d'état en empêchèrent la lecture, sous prétexte que je ne m'étois pas constitué prisonnier, sur leurs ordres et suivant leurs desirs.

Comme il importe que cette lettre vous parvienne, et qu'elle soit connue des patriotes de la Convention, du public, de la Nation entière; je prends la voie de l'affiche pour la mettre sous les yeux du Peuple Français, et démasquer ses députés infidèles.

A LA CONVENTION NATIONALE

DE FRANCE.

Fideles Représentans du Peuple,

La faction des hommes d'état, cette horde criminelle que j'ai eu la bonhommie de ménager comme simplement égarée, et qui est profondément scélérate : cette horde royaliste qui a voté l'appel au peuple et la réclusion de Louis Capet, pour allumer la guerre civile dans l'espoir de sauver le tyran : cette horde traîtresse, que Dumourier avoue pour ses complices : cette horde conspiratrice que j'ai forcée à se déclarer du parti des Capet émigrés rébelles, en la pressant tant de fois

de mettre leurs têtes à prix ; ce qu'elle a constamment refusé : cette horde déhontée qui me punit lâchement aujourd'hui de ce que je l'ai démasquée et couverte d'opprobre aux yeux de la France entière : cette horde, dis-je, vient de me frapper d'un decret d'accusation.

Quoiqu'elle se soit engagée, sur votre demande à présenter dans les 24 heures l'acte énonciatif des chefs d'accusation qu'elle m'oppose : Déjà six jours se sont écoulés sans que cet acte ait été produit : se flatteroit-elle donc de tirer l'affaire en longueur, pour m'écarter de la sorte de la tribune, d'où je la foudroyois chaque jour ? Espère-t-elle par ses retards m'excéder d'ennui et de dégoûts, épuiser ma patience, exaspérer mon indignation et me pousser à des démarches indiscretes ? Attendroit-elle les événemens pour supprimer le Tribunal révolutionnaire, me laisser sous l'accusation, et faire croire à la nation que je suis coupable ? ou bien se berce-t-elle du fol espoir que je balancerai un instant à me présenter à mes juges ? qu'elle se détrompe : je paroîtrai devant eux, non comme un criminel, mais comme un homme de bien, indignement calomnié, et toujours prêt à rendre compte de ses actions, toujours prêt à mettre sa conduite en évidence pour confondre ses lâches délateurs. Je somme donc ici mes atroces ennemis qui

composent le comité de législation de présenter cet acte dans le jour. Je sens trop combien ils sont embarrassés de le rédiger, de manière à ne pas paroître d'imbéçiles calomniateurs ou de perfides faussaires. Qu'ils s'en tirent comme ils le pourront, mais qu'ils le présentent sans délai, sous peine d'encourir la vengeance du peuple souverain, car je suis déterminé à m'adresser à lui, pour obtenir enfin justice de tant de scélérats qui cherchent à me tenir en captivité, afin de pouvoir sans obstacle livrer la France aux armées ennemies qui marchent contre nous pour rétablir la royauté.

Mes chers collègues, quoique sous l'anathême de la horde royaliste, je n'en suis pas moins un fidèle représéntant du Peuple; un membre intact de la Convention, or: en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués, pour travailler à une constitution libre et au salut public: je m'oppose formellement à ce qu'aucun article constitutionnel soit décrété avant le retour de nos commissaires patriotes qui ont été envoyés dans les départemens. Ma grande raison, c'est que les hommes d'état forment actuellement la majorité de la convention, et que ce n'est pas à ces complices de Dumourier, à ces suppôts des Capet rebelles, à ces royalistes gangrenés, à ces traîtres, à ces conspirateurs, à ces

contre - révolutionnaires, à donner une constitution à la France libre, aux amis de la Patrie.

C'est par cette raison pareillement que je regarde les décrets d'arrestation et d'accusation lancés contre moi, comme des actes de tyrannie. C'est par cette raison encore que je regarde tous les décrets de la convention, qui n'ont pas été proposés par le parti patriotique, depuis le départ de nos commissaires, comme des actes nuls et de nul effet, à moins qu'ils ne tendent évidemment au bien public : car dans la crise alarmante où nous nous trouvons, le salut du peuple est ma loi suprême.

Et qu'on ne dise pas que je cherche à prêcher la désobéissance aux loix et à dissoudre la convention : puisqu'il est évident que je ne veux que réprimer des actes arbitraires et désastreux, que purger le sénat des machinateurs qui le souillent : car des traîtres et des machinateurs ne peuvent jamais représenter le peuple, ni statuer sur ses droits et ses intérêts.

Que la faction maudite des hommes d'Etat soit anéantie : la convention, composée des seuls membres patriotes, n'en sera pas moins la convention nationale : les choses n'en iront que mieux : ils assureront la liberté

et sauveront la patrie, en attendant que les traîtres soient remplacés.

Déjà ils commencent à être démasqués dans les départemens : que les journalistes aristocrates et royalistes des loges de la salle soient expulsés : que Clavière ne dispose plus de l'inspection des postes, qu'il soit lui-même destitué : bientôt l'opinion sera éclairée dans tous les points de la république, et bientôt les hommes d'Etat seront par-tout en horreur.

Mes chers collègues, aujourd'hui l'acte d'accusation, et demain l'insertion de ma lettre au Bulletin : voilà deux objets que je remets à votre sollicitude patriotique.

Paris, ce 15 avril 1793.

MARAT, *député à la Convention.*

La Société a arrêté, dans sa séance du 19 Avril l'an 2me. de la République, que l'adresse ci-dessus sera imprimée et affichée. *Signés*, DUBUISSON, *Vice-Président* ; JAY, DUQUESNOY, *députés* ; COINDRE, CHAMPERTOIS, PRIEUR, *Sécrétaires.*

De l'imprimerie patriotique et républicaine, rue Saint-Honoré, n°. 355, vis-à-vis l'Assomption. 1793.